

ANNEXE N° -8-
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
« SICAD »

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au bureau central des relations avec le citoyen

Référence : Arrêté du Ministre deen date du
Tel que modifié par l'arrêté du
(Jort N° du.....)

Organisme : Ministère de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences

Domaine de la Prestation : Encouragement de la Recherche Scientifique et de la Technologie

Objet de la Prestation : Octroi du prix du Président de la République pour la recherche scientifique et la technologie

Conditions D'obtention

Le prix du Président de la République pour la Recherche Scientifique et la Technologie est accordé aux chercheurs et aux compétences qui se distinguent par leurs créations scientifiques ou par leurs innovations technologiques dans :

- Le secteur des Technologies des communications
- Le secteur des technologies de l'environnement relatives à l'eau et aux énergies renouvelables
- Le secteur des biotechnologies relatives particulièrement à la santé, à l'agriculture, à l'environnement et à l'industrie

Les candidatures pour l'obtention du prix du Président de la République sont présentées par les ministères concernés, par les associations ou par les créateurs

Pièces à Fournir

- Remplir le formulaire de "candidature pour l'obtention du prix du Président de la République pour la recherche scientifique et la Technologie" délivré par le Ministère de la Recherche Scientifique , de la Technologie et du Développement des Compétences (Le cabinet).
- Une copie des travaux scientifiques publiés, délivrée sur papier ou sur support numérique.

- Une copie des certificats d'enregistrement des brevets d'invention sur le plan national ou/et international
- Tout document que le candidat peut juger utile de présenter.

<i>Etapes de la prestation</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Délais</i>
<p>1- L'envoi des candidatures aux services du Ministère de la recherche scientifique de la technologie et du développement des compétences.</p> <p>2- La présentation des candidatures à la commission chargée de l'évaluation des candidatures et leur classement, selon les critères fixés à l'article 9 du décret <i>indiqué ci-dessous</i></p> <p>3- Le Ministre de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences présente la liste des candidats proposés au prix du Président de la République pour la recherche scientifique et la technologie au vue d'un rapport motivé établi par la commission susvisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat -La commission compétente - Les services du ministère de la recherche scientifique , de la technologie et du développement des compétences 	Fin du mois de juillet de chaque année

Lieu de dépôt du dossier

Service: Le bureau d'ordre central du Ministère de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences
Adresse : HBC 13 Lotissement Ennassim Montplaisir 1073-Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service: Le cabinet
Adresse : HBC 13 Lotissement Ennassim Montplaisir 1073-Tunis

Délais d'obtention de la prestation

- Fin du mois de juillet de chaque année.

Références législatives et / ou réglementaires

Décret N° 2002-498 du 27 février 2002, portant institution du prix du Président de la République pour la recherche scientifique et la technologie.